



Formation ADR 1.3

Public

Personnel, hors conducteurs, ayant une activité en relation avec le transport de marchandises dangereuses (Magasiniers, manutentionnaires, affreteurs, ...).
Expéditeurs de marchandises dangereuses ou déchets dangereux.
Transporteurs, commissionnaires au transport.

Compétences professionnelles visées

Avoir les connaissances de base pour respecter la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses.

Méthode pédagogique

Exposé illustré d'exemples.
Echange interactif avec les participants.
Exercices d'application.
Préparation d'un support sur Powerpoint.
Exemplaire papier remis aux participants.

Durée : 1 jour

Programme (susceptible d'être adapté à votre demande)

Contexte réglementaire
Les marchandises dangereuses
Classes de danger et dénomination ADR
Fiche de données de sécurité
Conditionnement et emballages
Marquage et étiquetage des colis
Types de transport
Opérations de chargement et déchargement
Placardage et signalisation des véhicules
Equipements et documents obligatoires
Responsabilités des intervenants
Cas d'exemptions (quantités limitées, 1.1.3.6)
Formation
Rôle et mission du conseiller à la sécurité